

La loi sur les droits d'auteur de 1921, amendée en 1923 et refondue dans le c. 32, S.R.C., réglemente par son article 4 la nature, et par son article 5 la durée d'un droit d'auteur. "Le droit d'auteur existe au Canada..... pour toute œuvre originale littéraire, dramatique, musicale et artistique, si l'auteur était au moment de sa production sujet britannique, citoyen ou sujet d'un pays étranger ayant adhéré à la convention de Berne et au protocole additionnel..... ou bien habitait dans les possessions britanniques. A moins de dispositions contraires expressément spécifiées par cette loi, cette protection s'exerce pendant toute la durée de la vie de l'auteur et pendant une période de cinquante ans après sa mort".

La protection du droit d'auteur s'étend aux disques, rouleaux perforés, films cinématographiques, ou toute autre combinaison au moyen de laquelle une œuvre peut être mécaniquement représentée. Le but de cette loi est d'accorder aux auteurs canadiens une protection entière dans toutes les parties de l'Empire Britannique, dans les pays étrangers signataires de la convention de Berne et dans les Etats-Unis d'Amérique aussi bien qu'au Canada.

La loi des marques de commerce (c. 201, S.R.C., 1927) a été amendée par le chapitre 10 des statuts de 1928, pour la mettre en conformité avec la convention pour la protection de la propriété industrielle telle qu'amendée à la Haye en 1925, donnant au Ministre le droit de refuser l'enregistrement des marques de commerce en certains cas. Elle pourvoit aussi à leur renouvellement et à ce que, en certains cas, les intéressés puissent s'adresser à la Cour d'Echiquier du Canada pour faire rescinder une marque de commerce à n'importe quelle époque en dedans de trois ans après son enregistrement.

22.—Droits d'auteur, marques de commerce, etc., exercices terminés le 31 mars 1926-1931.

Détails.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.
Droits d'auteur enregistrés..... nomb.	2,861	3,167	2,889	3,043	4,072	3,008
Certificats de droits d'auteur..... "	2,600	2,935	2,649	2,781	3,849	3,008
Marques de commerce enregistrées "	2,203	1,828	2,210	2,316	3,143	2,848
Dessins industriels..... "	525	376	411	337	408	495
Etampes à bois..... "	12	18	8	12	12	24
Transferts ou cessions..... "	1,744	1,641	2,055	2,055	2,282	1,703
Honoraires encaissés, net..... \$	79,927	79,239	83,791	95,741	96,591	87,009

Le tableau suivant indique les recettes, dépenses et surplus au compte des brevets, droits d'auteur et marques de commerce, pour les exercices 1921-1931.

23.—Recettes, dépenses et surplus au compte des brevets, droits d'auteur et marques de commerce, exercices terminés le 31 mars 1921-1931.

Exercice.	Recettes.	Dépenses.			Surplus.
		Gouvernement civil.	Emission de brevets.	Contingentes.	
	\$	\$	\$	\$	\$
1921.....	407,881	124,096	31,521	28,668	223,601
1922.....	454,886	150,650	22,594	28,950	252,693
1923.....	484,479	155,038	36,397	33,853	259,191
1924.....	459,780	166,593	32,052	28,446	227,091
1925.....	550,531	144,661	30,206	20,941	354,723
1926.....	535,139	149,839	34,973	24,155	326,172
1927.....	517,930	152,631	34,613	27,766	302,919
1928.....	495,937	157,084	34,006	24,653	280,193
1929.....	530,239	162,005	29,749	26,870	311,615
1930.....	574,918	169,339	34,946	31,622	339,011
1931.....	559,646	174,458	35,000	32,000	318,188